

CATALOGUE PUBLICATIONS DU GSAC TARIFS 2008

ABONNEMENT AU CD ROM F-AST (French Aviation Safety Track)

IL comprend les fascicules, les consignes de navigabilité, les fiches ainsi que les bulletins d'information et de recommandation. Le cd rom offre, gratuitement, le droit à la réception des Consignes de Navigabilité Urgente (contacter le GSAC).

Le cd rom est décliné en deux versions (léger : poids au décollage en dessous de 5.7 T et complet : poids au décollage au-dessus de 5.7T) et peut être mis en réseau (2 à 100 utilisateurs).

VERSION AVIATION LEGERE	(<5.7T)	HT	TTC
1 utilisateur		406	485.57
2-5 utilisateurs		1321	1579.91
6-10 utilisateurs		1931	2309.47
11-25 utilisateurs		3050	3647.80
VERSION AVIATION COMPLETE	(>5.7T)		
1 utilisateur		890	1064.44
2-5 utilisateurs		2135	2553.46
6-10 utilisateurs		2846	3403.81
11-25 utilisateurs		4091	4892.83
26-100 utilisateurs		4995	5974.02

ABONNEMENT PAPIER

DOCUMENTATION (FASCICULES)	HT	TTC
Collection complète	364.65	436.12
Collection "Aviation Légère"	132	157.87
CONSIGNES DE NAVIGABILITE		
Toutes consignes	426	509.50
Volume A (1) et AB (3)	181	216.47
Volume B (2) et AB	264	315.74
Toutes consignes avec traductions anglaises	633	757.06
Volume A et AB avec traductions anglaises	277	331.29
Volume B et AB avec traductions anglaises	393	470.02
FICHES DE NAVIGABILITE		
Toutes fiches de navigabilité	288	344.45
Fiches de navigabilité référence A et AB (3)	208.50	249.37
Fiches de navigabilité référence B et AB (3)	127.50	152.50
Toutes fiches de navigabilité avec traductions anglaises	433.50	518.50
RELIURES		
Reliures GSAC par paquet de 3	71	84.92
Reliures documentation GSAC Aviation Légère (6 classeurs avec intercalaires)	172	205.71
Reliures documentation GSAC Aviation Complète(10 classeurs avec intercalaires)	203	242.79

(1)Réf A : Tous les aéronefs à voilure fixe de moins de 5 700 kg et tous les hélicoptères ainsi que les Consignes et fiches de navigabilité applicables aux moteurs, hélices et équipements montés sur ces aéronefs.

(2)Réf B : Tous avions de masse maximale autorisée supérieure à 5 700 kg, ainsi que les Consignes et fiches de navigabilité applicables aux moteurs, hélices et équipements montés sur ces aéronefs.

(3)Réf AB : les consignes relatives à des moteurs, hélices, équipements et divers, applicables aux aéronefs traités simultanément sous réf A et B ;

- les consignes relatives aux types d'avions dont les masses maximales des modèles associés fluctuent autour de 5 700 kg;
- Les consignes relatives aux équipements ayant en règle générale une certification propre (ETSO, TSO, QAC ...) non spécifiques d'un aéronef ou d'un moteur ou d'une hélice unique identifié comme tel, lorsque la CN est éditée sous le nom de l'équipementier.